



MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

AGENCE ROUTIERE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU
SECTEUR ROUTIER A MADAGASCAR

Crédit IDA N° 6952-MG - P176811



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

en vue de la sélection d'un bureau d'études ou d'un Organisme Non Gouvernemental (ONG) chargé d' Etudes sur l'analyse des écarts entre les sexes et les différents obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur routier

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de 200 millions USD auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de développement durable du secteur routier à Madagascar (PDDR) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de services de consultant pour mener les Etudes sur l'analyse des écarts entre les sexes et les différents obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur routier.
2. L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la longévité, la sécurité et la résilience climatique de certaines routes principales revêtues à Madagascar. Le projet comprend trois principales composantes :
 - **Composante 1. Amélioration de l'état et de la résilience des routes (180 millions USD)** pour financer des travaux et des services de conseil pour soutenir l'entretien périodique et de routine des routes primaires revêtues dans différentes régions de Madagascar. On estime qu'environ 1 200 km de routes revêtues en état passable à mauvais - représentant 20 % du réseau national bitumé - bénéficieront d'un entretien périodique dans le cadre de ce projet.
 - **Composante 2. Assistance Technique et Appui aux Réformes des Secteurs des Routes et des Transports (20 millions USD)** pour soutenir principalement les services de conseil et les biens visant à renforcer les capacités et les activités de renforcement institutionnel du secteur des routes et des transports afin d'assurer la durabilité de la connectivité.
 - **Composante 3. Composante d'Intervention d'Urgence.** Cette composante facilitera l'accès à un financement rapide en permettant la réaffectation des fonds non engagés du projet en cas de catastrophe naturelle, soit par une déclaration formelle d'urgence nationale, soit à la demande formelle du gouvernement. Cette composante utilisera le mécanisme de réponse immédiate de l'IDA
3. Le Consultant a pour mission d'assurer la réalisation des Etudes sur l'analyse des écarts entre les sexes et les différents obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur routier ;
4. Le délai de réalisation des études est estimé à DOUZE (12) mois ;
5. Les critères de présélection du bureau d'études sont les suivants :
 - Nombre d'expériences réussies dans les études sur le genre ou thématique similaire durant les 10 dernières années : au moins 3 références
 - Nombre d'expériences réussies dans le domaine de communication et mobilisation communautaire, durant les 10 dernières années : au moins 3 références
 - Expériences de recherche qualitative sur le genre
 - Connaissance avérée des parties prenantes et des organisations pertinentes travaillant sur le genre à Madagascar

- Expériences dans des activités de renforcement des capacités (études de besoin, mise en place des actions identifiées, accompagnement) durant les 10 dernières années : au moins 3 références
 - Expériences dans le secteur routier seront un atout
6. L'Unité de coordination du Projet de Développement Durable du secteur Routier à Madagascar invite les Bureaux d'études et Organismes Non Gouvernementaux (ONG) qualifiés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. A cet effet, ils doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont aptes à accomplir correctement la mission proposée, notamment la preuve de leur existence juridique, la description de leur expérience générale, la description détaillée des prestations similaires à la présente déjà réalisées notamment en Etudes sur l'analyse des écarts entre les sexes et les différents obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur routier. Le personnel-clé ne sera pas évalué dans le cadre de l'élaboration de liste restreinte. Les bureaux d'études et/ ou Organismes Non Gouvernementaux (ONG) peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 7. Les bureaux d'études et Organismes Non Gouvernementaux (ONG) intéressés sont invités à retirer les termes de référence de la mission à l'adresse indiquée ci-dessous. Les TDRs sont également disponibles en version électronique en envoyant une demande à la même adresse ci-dessous. Le nom, le contact ainsi que l'adresse physique et électronique du bureau d'études devront être spécifiés dans la demande.
 8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées et/ou envoyées par courriel, au plus tard le 27 juin 2023 à 15 heures à l'adresse ci-après, en mentionnant la référence :

AMI N°001/2023/AR/PDDR

« Sollicitation de manifestation d'intérêt en vue de la sélection d'un bureau d'études ou d'un Organisme Non Gouvernemental (ONG) chargé d'Etudes sur l'analyse des écarts entre les sexes et les différents obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur routier »

Madame le Coordonnateur de Projet de Développement Durable du secteur Routier à Madagascar
Bâtiment principal de l'Agence Routière,
Rue RANAIVO Paul, près Stade Municipal d'Alarobia
Antananarivo 101 MADAGASCAR

Adresse e-mail : coordo.pddr@agenceroutiere.mg **et** offres.pddr@gmail.com

9. Les bureaux d'études seront sélectionnés conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement, publié le 1er Juillet 2016 et ses mises à jour.

Antananarivo, le 26 mai 2023

Le Coordonnateur du Projet


Sylviane Rasoarimalalanarivo